

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime et de l'Eure organisent conjointement, l'examen professionnel d'adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe (Avancement de Grade).

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : Jeudi 18 janvier 2024

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

IMPORTANT

Les candidats devront avoir la qualité d'agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve soit le 18/01/2024 Et Justifier des conditions d'échelon et d'ancienneté au plus tard le 31 décembre 2025 (seuls les services accomplis, en qualité d'agent stagiaire et titulaire sont pris en compte).

⇒ Cet examen professionnel n'est pas ouvert aux Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement.

| SPECIALITES | CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR DE LA SPECIALITE |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| ARTISANAT D'ART | CDG 27 |
| CONDUITE DE VEHICULE | CDG 27 |
| ENVIRONNEMENT, HYGIENE | CDG 27 |
| LOGISTIQUE, SECURITE | CDG 27 |
| MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE | CDG 27 |
| BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS | CDG 76 |
| COMMUNICATION, SPECTACLE | CDG 76 |
| ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS | CDG 76 |
| RESTAURATION | CDG 76 |

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 23 mai 2023 au 28 juin 2023

*Soit par voie postale¹ adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, n° portable et email du demandeur au Centre de Gestion organisateur de la spécialité.

*Soit à l'accueil des CDG organisateurs² durant les horaires d'ouverture (un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition). Si nécessaire, des agents des CDG pourront accompagner les candidats dans cette démarche

*Soit lors d'une préinscription sur le site internet³ du Centre de Gestion organisateur de la spécialité choisie par le candidat (www.cdg76.fr) ou (www.cdg27.fr).

DEPOT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : Au plus tard le 06 juillet 2023.

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier dûment complété et signé au siège du Centre de gestion organisateur de la spécialité choisie.

*Soit par voie postale¹ auprès du CDG organisateur de la spécialité choisie,

*Soit à l'accueil du Centre de Gestion² organisateur de la spécialité choisie,

*Soit par voie dématérialisée⁴ le candidat pourra déposer son dossier dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG organisateur de la spécialité choisie et clôturer son inscription au plus tard le 06/07/2023 avant minuit.

¹ cachet de la poste faisant foi ou preuve de dépôt / ² aux horaires d'ouverture

³ date limite de retrait des dossiers (minuit) ⁴ date limite de dépôt des dossiers (minuit)

Attention : L'inscription à l'examen professionnel constitue une décision individuelle. En conséquence, quel que soit le mode de dépôt (voie postale, dépôt au centre organisateur ou voie dématérialisée), il appartient au candidat de transmettre son dossier signé dans les délais impartis. En outre, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion organisateur de la spécialité, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG organisateur de la spécialité).

| | |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CDG76 | 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE |
| Horaires d'ouverture | : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (le vendredi 16h) |
| CDG 27 | 10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. |
| Horaires d'ouverture | : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17h30 (le vendredi 16h30) |